



Problème suite à versement d'arrhes - vente auto

Par **agassi**, le **25/07/2008** à **13:56**

Bonjour,

Suite à la mise en vente de mon véhicule (VW Golf IV) j'ai été contacté par une personne très intéressé qui est venu voir et essayer la voiture quelques jours après notre premier contact.

Après l'essai le 15 Juillet 2008 , la personne me confirme qu'il me prend la voiture. Afin de "bloquer" la voiture, je lui demande un chèque d'arrhes de 500 euros.

Nous rédigeons ensemble un contrat de vente (2 exemplaires) dans lequel j'atteste vendre mon véhicule à ce monsieur pour un montant de 14.000 euros et qu'il m'a remis un chèque d'arrhes de 500 euros (numéro du chèque inscrit sur le contrat).

Il doit ensuite attendre l'accord de prêt de sa banque. 3 jours après, vendredi 18 juillet, il me recontacte : le prêt est accordé, il doit maintenant attendre 7 jours (délai légal de rétractation pour le prêt) afin d'obtenir le chèque de banque.

Le mercredi 23 Juillet, je reçois un appel de sa petite amie : son compagnon aurait eu un accident de Quad le week-end, il serait dans le coma artificiel suite à blessure grave a une jambe. La compagne me demande alors de tout annuler pour le prêt, qu'ils ne peuvent poursuivre la vente. Je leur répond que c'est a eux de faire la démarche pour la banque.

Elle me demande ensuite de lui restituer le chèque de 500 euros, que j'ai encaissé hier suite à mon engagement parallèle dans l'achat d'un autre véhicule.

Le problème évoqué est que le chèque d'arrhes est à son nom (elle en est l'émettrice). Le chèque m'a été remis par l'acheteur et il m'a dit qu'il était bien signé par son amie (elle l'a même appelé à ce moment là). Le chèque était pré-signé, le Mr a simplement rempli l'ordre et la somme.

Je n'ai aucune preuve de cet accident (l'amie est confuse, pas de nom d'hôpital,...).Il ne sont ni mariés, ni paxés.

Suis-je en droit de conserver cette somme sachant que ce n'est pas l'acheteur qui est l'émetteur du chèque ?

Est-ce que je risque quoi que ce soit dans ce cas précis en encaissant ce chèque ? y-a-t-il un texte de loi sur lequel je peut m'appuyer ?

Merci d'avance.

Par **agassi**, le **27/07/2008 à 14:20**

Personne ne peux m'aider dans ce domaine ????